

1. *Débitrice:* **Garage et Carrosserie de l'Autoroute Morges SA**, En Riond-Bosson, 1110 **Morges**
2. *Date de la négociation:* 07.12.2004
3. *Lieu des négociations:* 1260 Nyon
Indication: Le lieu et l'heure des négociations seront publiés. Il convient de signaler aux créanciers qu'ils peuvent exprimer leurs objections concernant le concordat aux cours de ces négociations.
4. *Remarques:* A vous tous tiers intéressés.
Vous êtes cités à comparaître à mon audience du mardi 7 décembre 2004 à 9 h. à Nyon, au Tribunal d'arrondissement, route de St-Cergue 38, pour voir statuer sur l'homologation du concordat proposé à ses créanciers par Garage et Carrosserie de l'Autoroute Morges SA, représentée par Me François Logoz, avocat, à Lausanne.
Les créanciers qui entendent s'opposer à l'homologation doivent se présenter à l'audience ou se déterminer par écrit avant celle-ci.
Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon
(02537648)